

COPIE

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-:-

ORDONNANCE N°74-83 du 27 décembre 1974

portant ratification de l'Accord portant organisation et réglementation des professions touchant au Commerce du bétail et de la viande dans les Etats de la Communauté Economique du bétail et de la Viande signé à Ouagadougou le 2 Février 1974.-

LE PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 74-289 du 4 Novembre 1974, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
- VU l'Accord portant organisation et réglementation des professions touchant au commerce du bétail et de la viande dans les Etats de la Communauté Economique du Bétail et de la Viande signé à Ouagadougou le 2 Février 1974 ;
- SUR Proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

ORDONNE :

ARTICLE 1er.- Est ratifié l'Accord portant organisation et réglementation des professions touchant au commerce du bétail et de la viande dans les Etats de la Communauté Economique du Bétail et de la Viande signé à Ouagadougou le 2 Février 1974 et dont le texte se trouve ci-joint.

.../...

ARTICLE 2.- La présente Ordonnance sera exécutée comme Loi de l'Etat.-

Fait à COTONOU, le 27 décembre 1974

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KERÉKOU

Le Ministre du Développement Rural
et de l'Action Coopérative,

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,

Capitaine DJIBRIL Moriba

Le Ministre de la Fonction Publique
et du Travail,

Chef de Bataillon Michel ALLADAYE

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CNR 4
MAEC et ses Services 10 MDRAC et
ses services 15 autres ministères
11 SGG 4 DGP-DGAJL-INSAE 6
IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Chanc. 5
CEBV 2 JORD 1 SPD 2

Capitaine Janvier ASSOGBA